

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 572-2022

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, a adopté le règlement numéro 572-2022 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 572-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 497-2015 AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 499-2015 AFIN DE BONIFIER CERTAINES DISPOSITIONS ET DE PERMETTRE LA RÉALISATION DE NOUVEAUX PROJETS STRUCTURANTS

Le règlement 572-2022 a reçu son certificat de conformité de la MRC de Portneuf en date du 17 février 2023.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 17^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

La greffière adjointe,

Nicole Richard